



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	6	7

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2024, le 9 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 02/04/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2024.

**Présents** : M. POISSON André, Maire, M. CHENAULT Yohann, Mme ASSELIN Caroline, Mme BECQUE Cathy, M. FRAPPIN Christophe, M. FRANCCART Jean-Luc

Excusé ayant donné procuration : M. BAUNARD Dominique à M. CHENAULT Yohann

Excusé : Mme GEINDREAU Sabine

Absent : M. PELLETIER Laurent

**Secrétaire de séance** : M. FRANCCART Jean-Luc

### D2024\_14\_1 – Vote du Budget primitif 2024 – Annule et remplace la D2024\_14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération D2022\_23 du 11 octobre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01 janvier 2023,

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Après avoir approuvé le compte de gestion **2023**,

Après avoir voté le compte administratif **2023**,

Après avoir inscrit au budget primitif les résultats (excédents) **2023**, soit :

- au 001 "Solde d'exécution de la section d'investissement reporté" 27 234,42 €
- au 002 "Résultat de fonctionnement reporté" 359 873,92 €
- au 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" 15 000,00 €

Après avoir voté les taux d'imposition des taxes directes locales **2024**,

Après avoir procédé à la prévision de l'ensemble des dépenses et des recettes **2024**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

– **vote** le budget primitif **2024** qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- ◆ en section fonctionnement 500 000,00 €
- ◆ en section investissement 255 000,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 10/04/2024

Le Maire,  
M. POISSON André,



Le secrétaire de séance,  
M. FRANCCART Jean-Luc